



# **Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 27 juin 2025 Déclaration liminaire des représentants CGT**

La CGT ne peut commencer cette FSSCT sans avoir une pensée douloureuse pour nos deux collègues des DIRIF et DIRNO tués sur la route en à peine plus d'un mois. Après l'accident mortel du 14 mai en Île-de-France, un nouvel accident mortel a coûté la vie à un agent de 25 ans travaillant à la DIR Nord-Ouest.

Ceci n'est malheureusement pas une fatalité. Malgré les alertes incessantes des représentants du personnel, le ministère de l'aménagement refuse obstinément d'engager le dialogue indispensable avec les agents sur la mise en œuvre d'un plan de prévention sérieux et structuré. Les instructions, circulaires et autres notes de services existantes sur la sécurité des agents sont trop souvent négligées, faute d'effectifs et de moyens. Dans certaines DIR, même la pose de bandes rétro-réfléchissantes sur les véhicules n'est pas systématique ! Au lieu de respecter ses devoirs d'employeurs et pour économiser quelques picaillons au détriment de la vie de ses personnels, l'État préfère expliquer systématiquement que c'est la faute des usagers de la route. Mais un balisage bâclé faute de temps, une protection insuffisante faute de moyens sont à de la responsabilité de l'employeur et représenter un risque parfois grave pour les usagers eux-mêmes !

**Dans le ministère, il n'y a pas que les agents des DIR qui travaillent à proximité de la route et en DREAL aussi des agents sont exposés aux dangers du travail à proximité des voies de circulation. La CGT appelle les agents de la DREAL à ne pas se mettre en danger et à se retirer des situations de travail dangereuses. De nombreux agents des DIR ont fait valoir, à raison, ce droit, car ils ne veulent plus être de la chair à camions !**

Au cours de ces cinq dernières années, nous dénombrons 8 agents du ministère tués au travail dans les DIR. Ces situations ne sont pas isolées dans le monde du travail et plus globalement en France, en 2023 ce sont 759 personnes qui sont mortes au travail, avec une hausse alarmante d'année en année.

Ce ne sont ni le hasard, ni la fatalité : **la baisse constante des moyens engagés depuis plusieurs années est la cause principale des décès des travailleurs et de la recrudescence des accidents de travail.**

En outre, la transformation des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail en simple formation spécialisée, émanations aux compétences réduites des comités sociaux d'administration a conduit l'État employeur à négliger la prévention des risques professionnels. En particulier, les

formations spécialisées n'ont plus le droit de s'exprimer sur les réorganisations de services alors que ce sont des sources très importantes de souffrance au travail.

Ainsi, pour rester dans le domaine des risques routiers, la CGT s'étonne que le sujet des airbags dangereux justifiant l'immobilisation de centaines de milliers de véhicules ne soit à l'ordre du jour de la présente réunion que par une fiche sur le registre santé et sécurité au travail. Ceci alors qu'au détour d'un message envoyé à tous les agents nous découvrons qu'au moins un des véhicules de la DREAL est concerné et que des mesures seraient prises. Soit ! La CGT vous avait déjà interpellé sur ce sujet en séance et vous nous aviez alors assuré qu'il n'y avait pas de sujet. **Les agents doivent pouvoir avoir confiance sur la sécurité des véhicules avec lesquels ils roulent !**

La CGT déplore aussi la transmission tardive à la formation spécialisée des fiches concernant les accidents de service. Quel sens peut-il y avoir à évoquer un accident qui a eu lieu 8 ou 10 mois auparavant ? Aussi tard, la constitution d'une commission d'enquête pour en comprendre les ressorts n'a plus de sens, car les conditions de l'évènement commencent à être oubliées. Ceci ne peut que conduire à des stratégies de prévention des risques professionnels atrophiées et inefficaces. **La CGT demande à ce que la formation spécialisée soit informée très rapidement de tous les accidents de service pour pouvoir en tirer les informations pertinentes.**

Au-delà des risques physiques directs que nous venons d'évoquer, le bilan 2024 et les perspectives 2025 sur les actions autour de la « qualité de vie au travail » sont à l'ordre du jour. Bien sûr ces documents sont l'occasion pour un directeur d'avoir une vision positive de la situation. Pour la CGT, il est difficile d'avoir cette vision du sujet tant son approche par l'administration est technocratique et déconnectée des réalités quotidiennes du travail. En effet, ce sujet ne peut faire fi des conditions matérielles du travail, qu'il s'agisse de son organisation ou de ses conditions d'exercice. Or, au quotidien, les réductions de personnels et de moyens pour y faire face aux missions ne peuvent être compensées par des actions comme la « *création d'un socle commun « compétences douces »* ».

Il semble aussi difficile de parler de QVT alors que la prévention des risques professionnels à leur source n'est visiblement plus une priorité. Comment par exemple expliquer que la DREAL ne fournit des souris ergonomiques qu'aux agents munis d'une prescription médicale ? Que vaut-il mieux ? Prévenir les risques de tendinites, les atteintes au canal carpien nécessitant des interventions chirurgicale par la fournir d'un équipement adapté finalement peu coûteux avant l'apparition de la maladie ou bien attendre que la maladie se déclare pour payer un équipement qui ne sera lors plus qu'un palliatif à une souffrance déclarée ? La CGT ne peut se satisfaire de cette position de l'administration qui attend que la santé des agents soit atteinte pour les protéger. C'est contraire à tous les principes d'une organisation saine du travail et de la prévention du risque à la source.

Il existe des problèmes de fond en DREAL liés à la charge de travail dans un contexte de réduction régulière des moyens depuis 2012/2013. Outre cette situation globale, certains encadrant sont insuffisamment formés et certaines méthodes de management rigides mises en œuvre ici ou là viennent aussi ajouter de la souffrance au travail. Tout ce contexte crée des tensions dans les équipes et dans les relations inter-personnelles. Ainsi, depuis une dizaine d'années, le nombre

d'agents en souffrance ne cesse d'augmenter. Les médecins du travail, les psychologues du travail ou les assistantes sociales constatent largement cette réalité. Cette situation structurelle ne peut être résolue par la mise en place de séances de coaching individuelles ou bien encore de DREALAB. Le mal-être et la souffrance sont peut-être des situations individuels, mais souvent causés par l'organisation collective. C'est donc bien cette dernière qu'il faut modifier et non considérer que l'agent qui va mal est aussi d'un certaine manière la cause de ses problèmes.

La question immobilière va aussi être abordée et elle aussi fait partie de la qualité de vie, qu'il s'agisse simplement de l'état d'entretien des locaux ou la qualité des espaces de travail. Les dernières circulaires sur le sujet vont conduire à des espaces de travail de plus en plus réduits. Outre ces problématiques qui se font sentir au fil des réorganisations, déménagements et autres compactages dans les locaux existants, il y a la question prégnante de l'entretien des locaux. Il n'est pas question uniquement du nettoyage, sujet récurrent depuis trop longtemps, mais aussi de l'insuffisance de budgets consacré à la maintenance des bâtiments. Parfois, la simple réparation d'un store pare-soleil est impossible ! En outre, les SCG de certains départements n'ont plus les budgets suffisants pour entretenir les installations techniques. Par exemple, question brûlante s'il en est, qu'en est-il du fonctionnement de l'installation de climatisation du bâtiment Joseph-Vallier à Grenoble ?

Et quand les locaux subissent des travaux, on se rend compte que pour économiser sur le coût du chantier, ils sont faits à moitié. Ainsi alors que le bâtiment Léo-Lagrange à Clermont-Ferrand a subi une réfection des façades qui a mobilisé des entreprises durant des mois et provoqué des nuisances importantes, les fenêtres du bâtiment sont vétustes et justifiaient pour certaines un changement rapide.

La restauration collective est aussi une question de qualité de vie, de conditions de travail. Comment se fait-il que les représentants du personnel n'aient pas été informés en amont de la fermeture du restaurant Grüner à Saint-Étienne et que les solutions de substitution n'aient pas été non plus présentées en CSA ou à sa formation spécialisée ?

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la question du recrutement d'un assistant de prévention sur le site de Clermont-Ferrand. Alors que la visite sur site d'une délégation de la FSSSCT a mis en évidence un certain nombre de sujet sur ce site, il semble important que cette mission soit assurée rapidement. En outre, le mi-temps prévu semble bien faible pour répondre aux besoins, non seulement du site de Clermont-Ferrand, mais aussi ne l'oublions pas de toutes les implantations auvergnates de la DREAL.

Bref, pour la CGT il est indispensable que la santé, la sécurité, les conditions de travail soient à nouveau considérées par l'administration à tous les niveaux comme un enjeu essentiel dont dépend la santé physique et mentale des agents et non comme une simple variable d'ajustement budgétaire.